

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 01449

Numéro SIREN : 447 566 464

Nom ou dénomination : MAZA-SIMOENS

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007994

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS MAZA SIMOENS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>26 rue Raspail 69600 OULLINS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>4 4 7 5 6 6 4 6 4 0 0 0 2 3</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le. <u>31/08/2022</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CA	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 800	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	111 200	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 302	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	44 560	
		Immobilisations en cours		AV		
		Avances et acomptes		AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU	CV	
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	
			Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	6 600		
TOTAL (II)		BJ	BK	174 463		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	701 951	
		Autres créances (3)	BZ	CA	68 100	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	12 455		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	11 202		
	TOTAL (III)	CJ	CK	793 710		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	968 173	IA	53 155	
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks *		Créances :		

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS MAZA SIMOENS		Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	15 000	DA	15 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)		DD	1 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	133 953		
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	51 828		
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
		TOTAL (I)	DL	202 282		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
	TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	108 443		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	30		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	800		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	368 795		
	Dettes fiscales et sociales		DY	232 733		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	1 932		
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)		EB			
	TOTAL (IV)	EC	712 735			
	Ecart de conversion passif* (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	915 018			
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		Ecart de réévaluation libre		1D		
		Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	686 380		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	44 554			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 291 510	FH		FI	1 291 510	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 291 510	FK		FL	1 291 510	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	31 335	
	Autres produits (1) (11)					FQ	577	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	1 323 422	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	782 292	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 736	
	Salaires et traitements*					FY	327 097	
	Charges sociales (10)					FZ	134 480	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	5 760
							GB	
		Sur actif circulant dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	25		
		Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	1 254 392		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	69 029	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	828	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
		Total des produits financiers (V)			GP	828		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 055	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
		Total des charges financières (VI)			GU	1 055		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(226)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	68 803	

Désignation de l'entreprise <u>SAS MAZA SIMOENS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 575	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 575	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(575)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	5 451	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	10 948	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 324 251	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 272 422	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	51 828	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP 417
		- Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HI
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)		IX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		AI 31 335
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		575		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Annexes



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZA SIMOENS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 915 018 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 51 828 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	111 200			111 200
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
Immobilisations incorporelles	120 001			120 001
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 508			5 508
- Matériel de transport		6 000		6 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 052			33 052
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	41 863	6 000		47 863
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 600			6 600
Immobilisations financières	6 600			6 600
ACTIF IMMOBILISE	168 464	6 000		174 464



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 000		6 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 000		6 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2022
Éléments achetés	95 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	111 200



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
Immobilisations incorporelles	8 801			8 801
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 508			5 508
- Matériel de transport		2 517		2 517
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 664	3 244		30 908
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	36 475	5 760		42 235
ACTIF IMMOBILISE	45 275	5 760		51 036

**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 787 855 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
	6 600		6 600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
	701 952	701 952	
	68 101	68 101	
	11 203	11 203	
Total	787 855	781 255	6 600

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Associés - intérêts courus	829
Total	829

**Notes sur le bilan****Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 711 936 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	44 554	44 554		
- à plus de 1 an à l'origine	63 889	38 333	25 555	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	368 796	368 796		
Dettes fiscales et sociales	232 734	232 734		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 963	1 963		
Produits constatés d'avance				
Total	711 936	686 380	25 555	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	38 333			
(**) Dont envers les associés	31			

**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	151 191
Dettes provis. pr congés à payer	12 429
Dettes provis. pr partic. salariés	5 452
Primes de bilan CAP	30 000
Charges sociales s/congés à payer	4 972
Charges sociales - charges à payer	2 011
Charges sociales sur primes prov.	12 000
Etat - autres charges à payer	1 907
Total	219 962

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	11 203		
Total	11 203		



 **Autres informations**

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

MAZA-SIMOENS
Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : 26 rue Raspail, 69600 OULLINS
447 566 464 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 51 828,49 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	51 828,49 euros :
- A titre de dividendes	19 500,00 euros
Soit 13 euros par action	
- Le solde	32 328,49 euros
En totalité au compte "autres réserves".	

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} mars 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 19 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2021 :

19 500,00 euros, soit 13,00 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 19 500,00 euros

Exercice clos le 31 août 2020 :

19 500,00 euros, soit 13,00 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 19 500,00 euros

Exercice clos le 31 août 2019 :

20 000,00 euros, soit 13,33 euros par titre

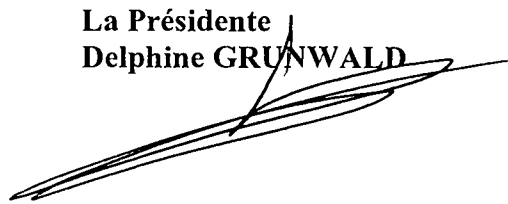
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 20 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente

Delphine GRUNWALD



MAZA-SIMOENS

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 €

Siège social : 26 Rue Raspail, 69600 OULLINS

R.C.S : LYON 447 566 464

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/08/2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2022

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée MAZA-SIMOENS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée MAZA-SIMOENS relatifs à l'exercice clos le 31/08/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LIMONEST, le 13/02/2023

Le commissaire aux comptes

AUDIGEST



Françoise MARTELLI

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 801	8 801		
Fonds commercial	111 200		111 200	111 200
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	3 303	3 303		
Autres immobilisations corporelles	44 560	38 932	5 628	5 388
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	6 600		6 600	6 600
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	174 464	51 036	123 428	123 188
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	701 952	2 120	699 832	722 209
Etat, Impôts sur les bénéfices	6 298		6 298	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	59 370		59 370	63 441
Autres créances	2 433		2 433	90 266
Divers				
Disponibilités	12 455		12 455	
Charges constatées d'avance	11 203		11 203	10 851
TOTAL ACTIF CIRCULANT	793 710	2 120	791 590	886 767
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	968 174	53 156	915 018	1 009 955



Bilan

SAS MAZA SIMOENS

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

Etats financiers

	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	15 000	15 000
Réserve légale	1 500	1 500
Autres réserves	133 954	98 445
Résultat de l'exercice	51 828	55 009
TOTAL CAPITAUX PROPRES	202 282	169 954
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	63 889	102 222
<i>Découverts et concours bancaires</i>	44 554	62 550
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	108 443	164 772
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	30	55 786
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	800	800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	368 796	378 213
<i>Personnel</i>	63 549	48 202
<i>Organismes sociaux</i>	38 338	27 447
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		5 067
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	127 656	135 859
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 191	7 168
Dettes fiscales et sociales	232 734	223 743
Autres dettes	1 933	16 688
TOTAL DETTES	712 736	840 002
TOTAL PASSIF	915 018	1 009 955



Compte de résultat

	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	%	du 01/09/20 au 31/08/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	1 291 510	100,00	1 181 228	100,00	110 282	9,34
Autres produits	31 913	2,47	35 430	3,00	-3 518	-9,93
Total	1 323 423	102,47	1 216 658	103,00	106 764	8,78
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	782 292	60,57	671 092	56,81	111 200	16,57
Total	782 292	60,57	671 092	56,81	111 200	16,57
MARGE SUR M/SES & MAT	541 131	41,90	545 566	46,19	-4 436	-0,81
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	4 737	0,37	8 451	0,72	-3 715	-43,95
Salaires et Traitements	327 098	25,33	320 558	27,14	6 540	2,04
Charges sociales	134 481	10,41	131 577	11,14	2 903	2,21
Amortissements et provisions	5 760	0,45	4 761	0,40	999	20,99
Autres charges	25		11		14	134,07
Total	472 101	36,55	465 358	39,40	6 743	1,45
RESULTAT D'EXPLOITATION	69 030	5,34	80 208	6,79	-11 178	-13,94
Produits financiers	829	0,06	1 604	0,14	-775	-48,33
Charges financières	1 056	0,08			1 056	
Résultat financier	-227	-0,02	1 604	0,14	-1 831	-114,13
RESULTAT COURANT	68 803	5,33	81 812	6,93	-13 009	-15,90
Charges exceptionnelles	575	0,04			575	
Résultat exceptionnel	-575	-0,04			-575	
Participation des salariés	5 452	0,42	4 606	0,39	846	18,36
Impôts sur les bénéfices	10 948	0,85	22 197	1,88	-11 249	-50,68
RESULTAT DE L'EXERCICE	51 828	4,01	55 009	4,66	-3 181	-5,78



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZA SIMOENS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 915 018 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 51 828 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	111 200			111 200
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
Immobilisations incorporelles	120 001			120 001
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagement divers	5 508			5 508
- Matériel de transport		6 000		6 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 052			33 052
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	41 863	6 000		47 863
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 600			6 600
Immobilisations financières	6 600			6 600
ACTIF IMMOBILISE	168 464	6 000		174 464



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 000		6 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 000		6 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/08/2022

Éléments achetés	95 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	111 200

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
Immobilisations incorporelles	8 801			8 801
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 508			5 508
- Matériel de transport		2 517		2 517
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 664	3 244		30 908
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	36 475	5 760		42 235
ACTIF IMMOBILISE	45 275	5 760		51 036

**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 787 855 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
	6 600		6 600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
	701 952	701 952	
	68 101	68 101	
	11 203	11 203	
Total	787 855	781 255	6 600

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Associés - intérêts courus	829
Total	829

**Notes sur le bilan****Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 711 936 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	44 554	44 554	
- à plus de 1 an à l'origine	63 889	38 333	25 555
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	368 796	368 796	
Dettes fiscales et sociales	232 734	232 734	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	1 963	1 963	
Produits constatés d'avance			
Total	711 936	686 380	25 555

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 38 333

(**) Dont envers les associés 31

**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	151 191
Dettes provis. pr congés à payer	12 429
Dettes provis. pr partic. salariés	5 452
Primes de bilan CAP	30 000
Charges sociales s/congés à payer	4 972
Charges sociales - charges à payer	2 011
Charges sociales sur primes prov.	12 000
Etat - autres charges à payer	1 907
Total	219 962

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	11 203		
Total	11 203		



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.